

52  
—ND—

Session of the Codex Committee on  
**FOOD HYGIENE**

*Cinquante-deuxième*

session du Comité du Codex sur  
**L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE**

Document d'orientation  
pour la gestion des  
épidémies d'origine  
alimentaire



# Avant-projet de Directives pour la gestion des épidémies biologiques d'origine alimentaire

Présidé par le Danemark et coprésidé par l'Union européenne et le Chili

Objectif :

Fournir des lignes directrices sur la gestion des épidémies d'origine alimentaire.

Aborder la préparation, la détection, la réaction et la récupération dans le but de limiter la portée de ces événements. Le champ d'application se limite aux dangers biologiques.

Apporter un complément d'informations et un lien vers les documents élaborés par la FAO/OMS et les textes du Codex, le cas échéant.

Définir le rôle des autorités compétentes ainsi que la collaboration avec les exploitants du secteur alimentaire et les autres parties prenantes pendant les épidémies d'origine alimentaire.

But global :

- Limiter l'impact sur la santé publique.
- Réduire les répercussions économiques (rappels, restrictions commerciales, etc.).
- Garantir une communication claire (consommateurs, médias, partenaires commerciaux, etc.).

# Chronologie des travaux réalisés

## 2017

Quarante-neuvième session du CCFH : présentation d'un projet de document par l'UE. Décision de nouveaux travaux. Approbation par la quarante et unième session de la CCA en 2018.

## 2018

Un projet a été présenté et débattu lors de la cinquantième session du CCFH. Les principales préoccupations concernaient :

- le champ d'action ;
- l'évaluation rapide des risques ou l'évaluation des épidémies ;
- les références aux publications existantes de l'OMS et de la FAO, ainsi que les recoupements.

Le projet a été renvoyé au GT à l'étape 2, et un GTE a été créé.



# Chronologie des travaux réalisés

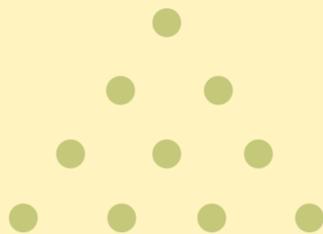
2019

Un groupe de travail électronique a été mis en place. Au total, 31 pays, 1 organisation membre, et 4 organisations ayant statut d'observateur se sont inscrits au GTE. Quatorze pays ont fait part de leurs observations.

Questions :

- Références à des publications de l'OMS ?
- Intégration de modèles à titre d'illustration dans les annexes ?
- Représentation graphique des interactions entre les réseaux au niveau national et international ?

La cinquante et unième session du CCFH s'est particulièrement intéressée aux références à des documents de la FAO/OMS, ainsi qu'aux annexes. Le projet a été transmis à la quarante-troisième session de la CCA pour adoption à l'étape 5.



# Chronologie des travaux réalisés

## 2020

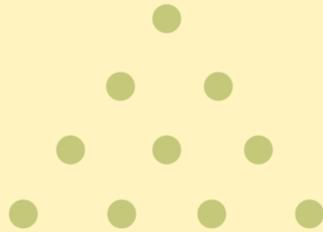
La cinquante-deuxième session du CCFH a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19. La date limite de soumission des observations a également été reportée.

## 2021

Une lettre circulaire (CL 2021/04/OCS-FH) a été diffusée pour recueil d'observations à l'étape 6.

Un projet révisé a été élaboré sur la base des observations reçues, puis diffusé au mois d'octobre 2021 par le biais d'une lettre circulaire (CL 2021/72/OCCS/FH) fixant la date limite de soumission des observations au 8 janvier 2022.

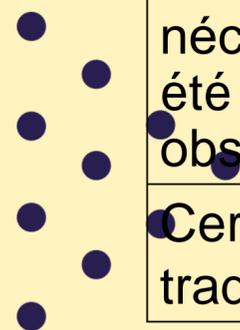
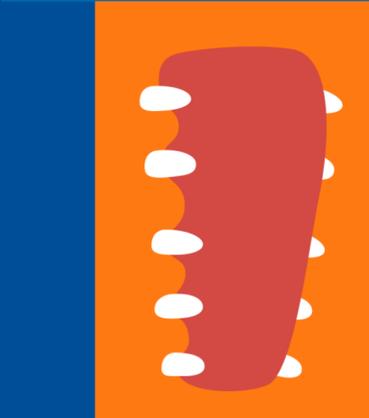
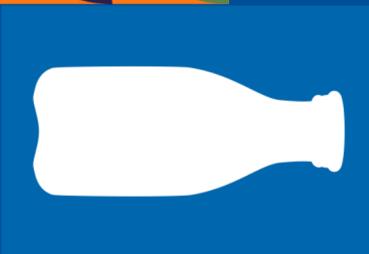
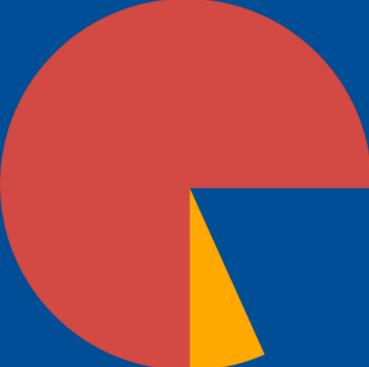
Sur la base des observations issues de la deuxième série d'observations, la présidence a préparé un nouveau projet qui sera examiné par la cinquante-deuxième session du CCFH – CRD2.



# Observations et mesures prises

Au total, 20 pays membres, 1 organisation membre (UE) et 1 observateur ont fait part de leurs observations.

TYPE D'OBSERVATIONS	MESURE PRISE DANS LE CRD2
<p>La majorité des observations était d'ordre rédactionnel ou proposait de clarifier certaines formulations ou de remanier certains passages du texte.</p>	<p>Des modifications d'ordre rédactionnel ainsi que des ajouts ont été intégrés dans l'ensemble du document, le tout avec suivi des modifications.</p> <p>Remarque : Le terme « Document d'orientation » a été remplacé par le terme « Directives » dans le titre pour plus de cohérence avec la terminologie habituellement utilisée au sein du Codex.</p>
<p>Les définitions ont fait l'objet d'un examen détaillé lors du GTE et de la cinquante et unième session du CCFH, et elles ont été approuvées pendant cette dernière. Les observations d'ordre rédactionnel ou celles qui améliorent la lisibilité ont été acceptées.</p> <p>Les nouvelles définitions ont été prises en considération dans l'optique d'être intégrées en cas de nécessité évidente. Aucune nouvelle définition n'a été intégrée.</p> <p>Les observations substantielles ont été prises en considération dans l'optique d'être intégrées en cas de nécessité évidente. Aucune observation substantielle n'a été intégrée. Une justification a été apportée pour chaque observation n'ayant pas entraîné de révision du projet.</p>	<p>Aucune modification substantielle n'a été effectuée.</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Certaines observations portaient sur des questions de traduction.</li></ul>	<p>Ces observations ont été communiquées aux équipes de traduction pour renforcer l'exactitude de la traduction finale.</p>



# Conclusion et recommandation

La cinquante-deuxième session du CCFH est invitée à examiner l'avant-projet de Directives pour la gestion des épidémies biologiques d'origine alimentaire (CRD2).

Selon l'avis de la présidence et compte tenu des observations reçues lors des deux précédentes séries d'observations, aucune problématique importante ni aucun conflit majeur ne semble avoir émergé.

La présidence estime que le document se trouve à une étape avancée de la procédure et recommande de transmettre l'avant-projet de Directives pour la gestion des épidémies biologiques à la CCA pour adoption à l'étape 8.



Merci!

